

SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE

Pourquoi ?

Pour vivre un engagement quotidien au service des autres, en marge de son métier, de ses études, tout en tenant compte de sa vie de famille.

Qu'est-ce qu'un sapeur-pompier volontaire ?

Les sapeurs-pompiers volontaires (SPV) sont des bénévoles qui participent aux missions des services d'incendie et de secours, notamment assistance à personnes et lutte contre les incendies.

Ces hommes et ces femmes sont des citoyens ordinaires qui exercent cette forme de volontariat en parallèle de leur métier ou de leurs études.

Le sapeur-pompier volontaire devra faire face, tout comme le sapeur-pompier professionnel, à des situations délicates et dangereuses. Il devra faire preuve de résistance, tant physique que psychologique, et d'endurance.

Il pourra être amené à accomplir ses missions la nuit, le week-end, les jours fériés et même durant les heures de travail pour ceux dont les employeurs adhèrent au système. Leur motivation devra donc être importante car le temps d'intervention et de formation réduit considérablement les heures de loisirs d'un sapeur-pompier volontaire.

Quelles sont les conditions à remplir ?

Pour devenir pompier volontaire, il faut remplir les conditions suivantes :

- avoir entre 16 et 55 ans
 - remplir certains critères d'aptitude physique (sportive) et médicale
 - résider régulièrement en France
 - jouir de ses droits civiques
 - ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation incompatible avec l'exercice de ses fonctions
- faire preuve d'obéissance, de discrétion et de responsabilité.

Comment présenter sa candidature ?

Si vous souhaitez devenir pompier volontaire, vous pouvez vous adresser à la mairie au 03 88 95 82 43, ou alors rencontrer le chef de section, le Lieutenant Thierry LEHMANN.

Contact

Lieutenant Thierry LEHMANN – pompierboersch@voila.fr – 03 88 95 90 18
Centre de Première Intervention – 6 Rue Ste Odile – 67530 BOERSCH

